

# Comment réaliser son dossier de candidature pour la visite du jury ?

La constitution d'un dossier de candidature pour la visite du jury est toujours un moment qui génère un peu d'anxiété au sein du service ou de l'équipe municipale. Comment présenter ses réalisations tout en satisfaisant les renseignements sur la diversité des critères ? Quel est le format à adopter, la taille du dossier, et surtout les messages que l'on doit faire passer au jury ? Autant de questions auxquelles le CNVVF tente de répondre à travers la rédaction d'une trame indicative qui valorise la démarche et le projet de la municipalité.



La présentation de la gestion du patrimoine arbustif et arboré est fondamentale pour apprécier les stratégies de valorisation paysagère à long terme.

Le dossier de candidature est un document qui présente la commune et la démarche de valorisation paysagère que la municipalité met en œuvre à travers le fleurissement. Il doit donc comporter des éléments qui aideront le jury à comprendre le contexte territorial et les stratégies mises en œuvre. Ce dossier est bien entendu à moduler selon la taille de la commune et ses capacités techniques. La trame indicative qui suit peut néanmoins être utilisée par tout type de territoire, qu'il soit rural ou urbain et à toutes les échelles du label (de 1 à 4 fleurs).

## Pourquoi constituer un dossier de candidature ?

Si la rédaction d'un dossier de candidature est souvent considérée comme fastidieuse par la masse d'informations à y intégrer, ce travail n'en demeure pas moins une étape essentielle de la candidature. Le document permet tout d'abord au jury de préparer sa visite et d'anticiper son travail d'évaluation. Ces éléments sont essentiels pour qu'il puisse apprécier au mieux la démarche de fleurissement et

les choix de la municipalité au regard de l'identité et du contexte territorial. D'autre part, cette étape offre l'opportunité en interne d'effectuer un travail collaboratif entre plusieurs services et d'inciter ainsi une coopération transversale autour d'un projet d'évaluation récurant, le dossier étant remis à jour à chaque contrôle du label. Du coup, la complexité de la tâche réside bien souvent dans la collecte des éléments qui ne dépendent pas uniquement du service en charge des espaces verts. La trame du dossier facilite ainsi la mobilisation des informations car elle constitue un fil conducteur qui évite les carences. Elle permet de créer du lien entre les différentes parties du dossier et de lui donner du sens. Un dossier constitué d'éléments mis bout à bout sans cohérence d'ensemble ne laisse pas transparaître de projet, ni de vision territoriale, et donc aucune expression de développement à long terme. L'une des principales qualités du dossier est d'aider la commune à construire son projet, c'est pour cette raison qu'elle doit commencer à s'y atteler dès l'obtention de la première fleur.

## NOUVEAU PROCESSUS DE CANDIDATURE POUR LES COMMUNES 4 FLEURS

A partir de 2011, le CNVVF invite les communes candidates ou contrôlées pour le label 4 Fleur à faire évoluer leur modalité de candidature. Cette opération se déroulera dorénavant en deux étapes. Dans un premier temps, la commune fait acte de candidature en remplissant une fiche sur l'extranet du CNVVF à partir du 21 mars. Ce questionnaire permet de mettre à jour les informations sur les personnes en charge du dossier et de renseigner une série de champs concernant le patrimoine de la commune (superficie et typologie des espaces verts) et les missions du service des espaces verts (budgets...).

Ces informations fournissent au jury une fiche d'identité synthétique de la commune et doit alimenter progressivement une base de données statistique sur les pratiques des communes labellisées. La seconde étape de la candidature réside dans la constitution d'un dossier de candidature à envoyer au CNVVF avec la fiche au plus tard le 15 mai.

## Trame indicative du dossier de candidature

La trame proposée ci-dessous reste indicative et laisse une certaine liberté aux communes pour constituer leur dossier. Elle intègre les critères présentés dans le règlement sans en reprendre l'exhaustivité. Il ne s'agit pas dans le dossier de préciser les actions de la commune pour chaque critère indiqué mais de présenter une démarche globale de valorisation, et donc une logique d'intervention.

## PLAN INDICATIF DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1 • Motivation de la candidature
- 2 • Identité du territoire
- 3 • Mise en œuvre du projet de valorisation
- 4 • Patrimoine paysager et végétal
- 5 • Gestion de l'environnement et cadre de vie
- 6 • Animation et valorisation touristique



Présenter en quelques lignes ses principales orientations qui guident l'implantation des massifs floraux est souvent plus explicite que de détailler l'exhaustivité de sa gamme florale.

### 1 • Exprimer ses motivations

Une première étape du dossier consiste à présenter les motivations qui conduisent la commune à être candidate à l'obtention du label. Il s'agit donc d'expliquer quelles sont les principales raisons qui ont motivé l'équipe municipale à s'engager dans le processus de labellisation et ce dès l'obtention de la 1<sup>ère</sup> Fleur. Cette partie est donc à rédiger par l'équipe des élus car elle répond à une vision politique à l'échelle de l'ensemble du territoire. Il est essentiel ici de faire un lien entre le label et les principales orientations de la commune dans les domaines économique (attractivité touristique, résidentielle, industrielle, commerciale...), social (qualité de vie, cohésion, insertion...) et environnemental (écologie, protection des ressources naturelles...). De la même façon, lorsque la commune met en place une thématique annuelle de fleurissement, il est important d'expliquer quel en est l'objectif et sur quelle base elle est fondée. Cette première partie doit permettre au jury d'apprécier à la fois les motivations mais surtout le projet général du territoire qu'il va visiter.

### 2 • Présenter l'identité du territoire

Une seconde étape du dossier doit idéalement présenter au jury, de manière synthétique, le contexte identitaire de la commune. Il s'agit ici d'expliquer simplement quel est la situation géographique (altitude, climat, type de sol...) en mettant plus particulièrement l'accent sur le contexte paysager, naturel et végétal, dans un rapport d'échelle entre le cœur de la commune et son environnement extérieur. L'identité culturelle (histoire, patrimoine, architecture...) est également un élément à présenter dans le dossier car elle constitue une source d'inspiration mais surtout un cadre à respecter au moment des aménagements. Enfin, la situation économique (tissu économique, touristique...) et le tissu social fondent les principales orientations. Ces éléments offrent ainsi au jury la possibilité de mieux comprendre le choix de la mise en œuvre du projet et d'apprécier la pertinence de la stratégie.

### 3 • Expliquer de quelle manière est mise en œuvre le projet de fleurissement

Une fois posées les principales visions politiques et le contexte de la commune, il s'agit dans une troisième étape de présenter en quelques lignes le projet de valorisation de la commune par le végétal et le fleurissement. De la conception du projet à la mobilisation des acteurs, cette partie doit expliquer la façon dont est mis en œuvre le projet : constats, objectifs, identification des besoins et des usages, identification des principaux axes de travail, choix des modes de gestion, mobilisation des équipes, des partenaires (associations, propriétaires du foncier...) et de la population.



Votre dossier de candidature doit expliquer votre politique de fleurissement : constat, objectif, mode de gestion, mobilisation des équipes...



Il faut présenter au jury l'identité de votre commune : situation géographique, identité culturelle et activités économiques et sociales.

### 4 • Présenter le patrimoine paysager et végétal

À la suite des trois premières étapes qui posent le contexte et le projet, le dossier peut présenter successivement les trois principales catégories de critères sur la base de la grille issue du règlement national du label des Villes et Villages Fleuris. Une présentation générale du patrimoine végétal et paysager existant peut être réalisée de manière synthétique à travers les différentes strates : la trame pérenne (arbres, arbustes, vivaces et couvre-sols) et les plantations saisonnières (plantes à massif annuelles et bisannuelles). Il n'est pas nécessaire ici d'intégrer une liste exhaustive des espèces et variétés utilisées. Il s'agit plutôt de présenter la démarche générale de gestion du patrimoine arboré qui se traduit le cas échéant par un plan de gestion. Il convient dans ce cas de souligner la méthode d'inventaire et de diagnostic sanitaire des arbres, les projets de renouvellement et de plantation et la démarche de diversification des essences. Pour les compositions florales, il est préférable de privilégier une explication de la stratégie de fleurissement, c'est-à-dire la manière dont la commune

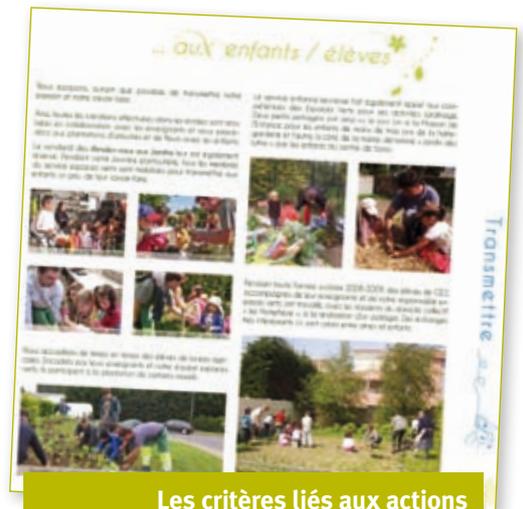
compose son fleurissement à l'échelle du massif (choix chromatique, associations végétales, techniques de plantation, relation au sol...), à celle de l'espace (intégration paysagère, prise en compte de la perception des usagers...) et à celle de l'ensemble de la commune (aménagement et gestion différenciée...).

### 5 • Expliquer ses choix en matière de gestion de l'environnement et du cadre de vie

Cette partie concerne principalement deux axes. En premier lieu la gestion

## MODALITÉS TECHNIQUES DU DOSSIER

Si le format n'est pas imposé, il est préférable de privilégier un A4 en portrait ou en paysage. Imprimé en quadrichromie, il peut être simplement agrafé ou relié. Un seul exemplaire papier suffit généralement au jury. Il peut par contre être envoyé sous format numérique aux animateurs en charge du label régional et national afin qu'il soit transmis en amont des visites aux membres du jury, puis archivé. Il est fortement recommandé d'intégrer un plan de la commune qui présente le patrimoine végétal et les points de fleurissement et d'illustrer le document de photos qui présentent en particulier le fleurissement et la trame végétale à différentes saisons de l'année. En tout état de cause, il s'agit de privilégier la synthèse à l'exhaustivité. Il est impératif de garder à l'esprit que cet outil doit pouvoir être lu rapidement par des personnes qui ne connaissent pas la commune afin qu'elles se fassent une idée du contexte et des choix opérés par la municipalité. Il est également important de se fixer un objectif de diffusion ou d'utilisation interne du document afin que ce travail soit utilisé dans une perspective de progression et de mobilisation



**Les critères liés aux actions pédagogiques mettent en valeur la démarche de la commune pour sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux liés au végétal et à la nature.**

### 6 • Présenter ses actions pédagogiques et de valorisation touristique

Cette dernière partie consiste à présenter les animations et les actions de communication à destination des habitants et des visiteurs extérieurs sous trois principaux angles :

- les actions pédagogiques qui permettent à la commune de sensibiliser et de mobiliser la population (animations scolaires, événements, portes ouvertes, concours communaux...),

- les actions en faveur de la cohésion sociale (jardins familiaux, travaux d'insertion, animations intergénérationnelles...),
- et enfin la stratégie de promotion touristique, principalement dans le domaine du végétal et des jardins (événements, fêtes des plantes, circuit touristique, signalétique...) ainsi que la promotion du label (présence du logo sur les publications, le site internet...).



**Présentez votre patrimoine paysager et végétal : gestion du patrimoine arboré, stratégie de fleurissement, choix des végétaux, parcs et jardins...**

de l'environnement, c'est-à-dire la manière dont la commune gère son patrimoine paysager et végétal et dans une seconde partie, les éléments qui viennent conforter la qualité des espaces publics, au delà du végétal. Pour la gestion de l'environnement, il s'agit de présenter sa stratégie de préservation des ressources naturelles à travers les thèmes incontournables que sont la gestion de l'eau et des produits chimiques à travers la mise en place de méthodes alternatives. Il est important également d'aborder le sujet de la valorisation des déchets verts, de la maîtrise des énergies et enfin de la valorisation de la biodiversité. Considérant que l'usager des espaces publics perçoit son environnement de manière globale, un paragraphe devra être consacré aux actions en faveur de la qualité du cadre de vie : propreté, qualité du bâti, voirie, mobilier urbain, maîtrise de l'affichage publicitaire, réseaux aériens...

## **Vous participez au concours des Villes et Villages Fleuris**

**Les Cahiers du Fleurissement vous aident à réaliser votre DOSSIER DE CANDIDATURE pour le jury et ainsi progresser au palmarès !**

Sur simple demande par e-mail à [martine.meunier@horticultureetpaysage.com](mailto:martine.meunier@horticultureetpaysage.com)

vous recevrez votre dossier de candidature (en .doc et .ppt)

que vous pourrez personnaliser en adaptant les textes

à votre commune et en intégrant vos photos.

**Une exclusivité réservée à ceux qui sont abonnés ou qui souscrivent un abonnement avant le 20 mai 2011**